

**MESURES DE GESTION DE LA CIRCULATION
LORS DE LA TENUE DU SOMMET DU G7 A BIARRITZ DU 24 AU 26 AOÛT 2019.**

A l'occasion du prochain sommet du G7 qui se tiendra à Biarritz des 24 au 26 août 2019, des mesures de circulation particulières doivent être prises afin de combiner les contraintes de circulation, notamment locales, et les impératifs de sécurité liés à cet évènement international.

La circulation routière sera ainsi interdite dans le centre de Biarritz et reportée sur l'autoroute A63 qui servira de voie de contournement urbaine au cours de toute la période. Ce transfert de trafic nécessite que la circulation des poids lourds sur l'autoroute A63 soit limitée pendant certaines plages horaires, au-delà des restrictions de circulation en vigueur lors de cet important week-end de « chassé – croisé » de l'été.

Dans un souci d'équilibre entre les obligations de sécurité et de sûreté de la manifestation et la nécessité d'assurer la fluidité du trafic dans ce secteur géographique, un arrêté ministériel du 18 juin 2019 prescrit les mesures d'adaptation suivantes :

- **le samedi 24/08/19**, l'interdiction nationale en vigueur pour les poids lourds de 7,5 tonnes de 7h00 à 19h00 (mesures déjà en place en raison de l'un des plus importants chassés-croisés de l'été) sera prolongée jusqu'à 20 heures sur l'A63, entre Biriadou et Saint-Geours-de-Maremne (A63 / RD824), dans les deux sens de circulation ;

- **le dimanche 25/08/19**, l'interdiction nationale en vigueur pour les poids lourds de 7,5 tonnes de 0h00 à 22 heures sera levée de 0h00 à 8h00 sur l'A63, entre l'échangeur Saint-Geours-de-Maremne (A63 /RD824) et Biriadou, du nord au sud uniquement. Cette décision vise à atténuer les conséquences des interdictions de circulation locales supplémentaires et à permettre à certains véhicules de quitter la zone pendant les créneaux horaires où le trafic prévu sur l'A63 est plus faible.

- **le lundi 26/08/19**, les poids lourds supérieurs à 19 tonnes, les poids lourds transportant des marchandises dangereuses de classe 1 (explosifs) ainsi que les transports exceptionnels seront interdits, de 11h00 à 18h00, sur l'A63, entre Biriadou et Saint-Geours-de-Maremne (A63 /RD824) dans les deux sens de circulation. Cette interdiction sur l'A63 est assortie d'une interdiction à l'accès au tunnel du Somport (RN134) et au col du Pourtalet (RD934), dans les deux sens de circulation, afin d'éviter un transfert de trafic vers les Pyrénées.

Toutefois, les dérogations communes aux interdictions de circulation existantes resteront applicables durant cette période d'interdictions spécifiques (aliments frais, animaux vivants, par exemple).

Il est recommandé aux transporteurs routiers d'anticiper les déplacements dans cette zone sur ces trois jours.

Les informations complémentaires sont accessibles sur le site de Bison futé en suivant le lien :

<https://www.bison-fute.gouv.fr/>